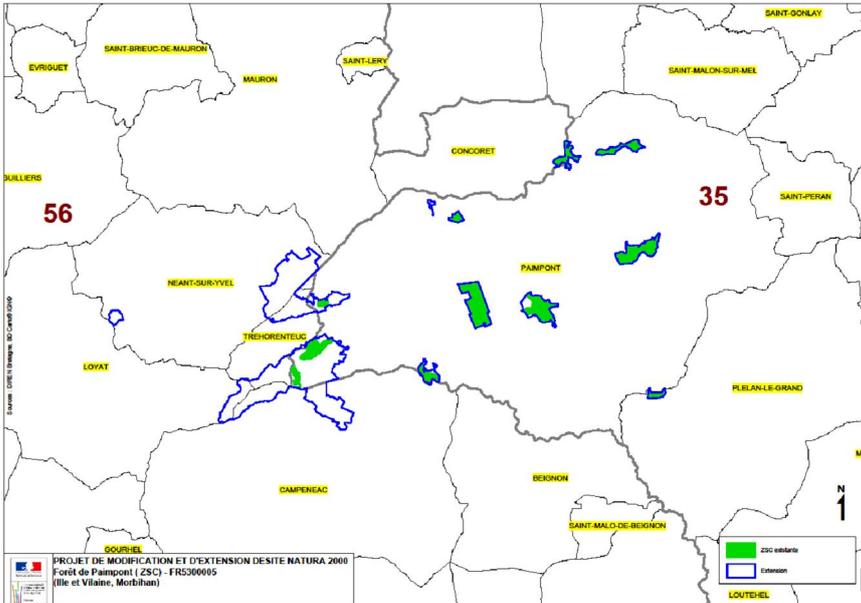


Le site Natura 2000 Forêt de Paimpont : un site européen à préserver ensemble



Dans le cadre de Natura 2000, les espèces et les milieux naturels menacés à l'échelle européenne et présents sur le site font l'objet de toutes les attentions.

Le Syndicat Mixte Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, opérateur du site a délégué la mission au CRPF de Bretagne. C'est lui via un chargé de mission qui a élaboré le **Document d'Objectifs** et qui est chargé d'animer le site.

Le DocOb met en évidence les espèces, les milieux naturels rares, fragiles et protégés au niveau européen, les enjeux socio-économiques du site et offre les moyens de les préserver. Ce document élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire a été validé par le **comité de pilotage** le 11 juin 2007. C'est à la fois « une photo » du site permettant de connaître ses richesses et les activités qui y sont pratiquées (tome 1) et « une boîte à outils » pour mettre en œuvre des actions concrètes pour la préservation et la restauration de la biodiversité (tome 2).

Les propriétaires volontaires peuvent signer un Contrat Natura 2000 pour restaurer des habitats, en contrepartie ils pourront bénéficier d'une subvention publique, ou adhérer à la Charte Natura 2000 pour montrer leur engagement dans la démarche et s'engager à respecter certains usages qui s'apparentent à des bonnes pratiques.

Fiche d'identité du site

Dénomination officielle
FR 530005 « Forêt de Paimpont »

Surface
1217 ha

7 communes et 12 secteurs

Campénéac
Concoret
Loyal
Néant sur Yvel
Paimpont
Plélan le Grand
Tréhourenteuic

Président du comité de pilotage
Philippe LOUAPRE, maire de la commune de Néant sur Yvel, membre du Syndicat Mixte Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne



Opérateur
Syndicat Mixte Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne

Opérateur délégué
Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne



14 Habitats d'Intérêt Communautaires
dont 3 prioritaires :

2 habitats d'eau douce
2 habitats de tourbière
2 habitats de milieu ouvert
2 habitats de lande
1 habitat rocheux
4 habitats forestiers

Flore d'intérêt communautaire : 2 espèces.

Flûteau nageant
Coléanthe délicat

Faune d'intérêt communautaire : 10 espèces.

5 chauves-souris : Petit et Grand Rhinolophes, Grand Murin, Barbastelle et Murin de Bechstein
1 amphibien : Triton crêté
4 insectes : Pique Prune, Grand Capricorne, Lucane Cerf-Volant et Damier de la Succise



Quoi de neuf depuis le dernier CoPil du 22 mars 2012 ?

NB : Toutes les espèces et les habitats suivant sont d'excellents marqueurs de la biodiversité, c'est pourquoi ils sont suivis régulièrement.

➡ Suivi des Espèces Protégées :

Flore d'intérêt communautaire :

Flûteau nageant : petite monocotylédone* rencontrée cette année sur les étangs de Comper, du Pas du Houx et sur une mare forestière entre les étangs du Pré et du Pont Dom Jean.



Coléanthe délicat : petite graminée discrète qui nécessite une mise à sec des graines donc un abaissement du niveau des étangs pour que la plantule* germe. Très belle population qui commençait à pousser le 05 septembre sur les plages de l'étang de Comper.



Faune d'intérêt communautaire :

Petit Rhinolophe : 3 nurseries* connues et suivies dans ou à proximité du site totalisant environ 230 animaux après naissance. D'autres petites colonies doivent exister sur le site mais elles sont discrètes, **n'hésitez pas à partager vos informations.**



Murin à Oreille Echanquée : une petite nursery découverte par hasard cette année à proximité du site, **à suivre.**

Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin de Bechstein et Barbastelle des individus isolés connus mais aucun site de reproduction. **Des investigations à mener dès 2013 pour mieux les connaître.**



Lucane cerf-volant, Grand Capricorne et Pique Prune :

des individus isolés repérés mais ils restent dans l'ensemble très discrets.



Triton crêté et Damier de la succise, les grands absents pour le moment.

Cette année, des recherches fructueuses concernant le **Glaïeul d'Illyrie**. Une plante pas très discrète mais protégée en Bretagne. Elle fleurit au printemps sur les pelouses à proximité des landes.



➡ Suivi des Habitats :

Etangs : des pratiques piscicoles favorables à la flore. **A encourager.**



Landes Humides et Tourbières : des milieux relativement stables mais qui vieillissent et s'assèchent sur le site. **A rajeunir localement.**



Landes Sèches : faute d'usage économique (sauf dans les parcs), des milieux qui vieillissent augmentant ainsi les risques d'incendie et la banalisation de la flore. **A rajeunir localement.**



Pelouses Pionnières sur Dômes Rocheux : des milieux fragiles et sensibles au piétinement. **A maîtriser localement.**



Hêtraie Acidiphile à Houx : des peuplements vieillissant très favorables aux chiroptères (les chauves-souris) et aux champignons mais qu'il faut penser à **renouveler progressivement** si possible en irrégularisant la futaie.



Lexique :

Monocotylédone : plante dont la graine n'a qu'un seul cotylédon (c'est-à-dire une feuille primordiale qui sert de réserve nutritive à la plantule).

Nursérie : lieu de mise bas puis d'élevage et de croissance des jeunes chauves-souris.

Plantule : embryon d'une plante qui commence à se développer et se nourrit de l'albumen contenu dans la graine.

➡ Engagement des propriétaires du site :

Des mesures concrètes peuvent être prises en faveur de la protection de la biodiversité toujours sur la base du volontariat.

La Charte Natura 2000

L'adhésion à la Charte Natura 2000 est un acte volontaire qui marque l'engagement des propriétaires des terrains inclus dans le site, ou « ayant droit », dans la démarche de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen.

En adhérant, le signataire confirme son intention de :

- poursuivre les bonnes pratiques de gestion permettant la conservation des habitats naturels et des espèces,
- ajuster certaines de ces pratiques pour les rendre compatibles et respectueuses des habitats naturels et des espèces.

En contrepartie et sous réserve du respect des engagements souscrits, le propriétaire peut bénéficier d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti sur les parcelles qui ont fait l'objet de l'adhésion.

Dans les sites Natura 2000, l'adhésion à la Charte Natura 2000 est un moyen d'obtenir la garantie de gestion durable des forêts (le Plan Simple de Gestion agréé seul n'est pas suffisant). Cette garantie accordée uniquement pour les parcelles ayant fait l'objet de l'adhésion est nécessaire pour avoir accès aux aides publiques à l'investissement forestier et aux allègements fiscaux spécifiques à la forêt.

Sur le site, deux propriétaires pour environ 90 hectares ont adhéré à la Charte Natura 2000 et neuf autres représentant 370 hectares sont dans des phases plus ou moins avancées pour s'engager.

Les Contrats Natura 2000.

Ils concernent des actions volontaires de gestion ou de restauration favorables aux habitats ou aux espèces qui demandent un coût de mise en œuvre supérieur aux bonnes pratiques et permettent donc de bénéficier de contreparties financières. Ils s'adressent aux propriétaires ou gestionnaires de parcelles incluses dans le site.

Les contrats Natura 2000 réalisés :

- **Création de mares forestières** entre les étangs du Pré et du Pon Dom Jean.
Objectifs : créer des sites favorables pour la reproduction du triton crêté et pour le flûteau nageant.

- **Rajeunissement de la lande sèche européenne** sur le secteur de Bréhélo par fauche puis exportation de la matière.
Objectifs : rajeunir le milieu et l'appauvrir pour favoriser la diversité floristique, limiter les risques incendie et créer des zones diversifiées pour la fauvette pitchou.



Restauration d'une lande humide et étrépage de tourbière dans le secteur de l'étang de l'Abbaye.

Objectifs : permettre à la banque de graines notamment des plantes pionnières (plante carnivore comme les rossolis) enfouies dans le sol de s'exprimer en recréant des conditions favorables à leurs germinations.



Lutte contre la fermeture des milieux à l'étang du Pré et marnage amplifié.

Objectifs : permettre le développement d'une végétation de ceinture typique des étangs et favorable aux amphibiens et oiseaux. Recréer des conditions favorables à la germination des graines du coléanthe délicat.

Le contrat Natura 2000 signé cette année :

Création de deux mares forestières en Haute Forêt.

Objectifs : créer des sites favorables pour la reproduction des amphibiens et notamment du triton crêté et pour le flûteau nageant.

Les contrats Natura 2000 en cours de constitution :

Canalisation des visiteurs sur le secteur des landes de Gautro et mise en défens de pelouses pionnières sur dômes rocheux.

Objectifs : limiter l'érosion et la destruction d'habitats naturels sur le site du Val sans Retour (landes sèches européennes, pelouses pionnières sur dômes rocheux).

Canalisation des visiteurs sur le futur sentier faisant le tour de l'étang de l'Abbaye.

Objectif : éviter le piétinement puis la destruction d'habitats naturels et le dérangement de la faune.

Réouverture de milieux sur le secteur de la Boutique Soussingué.

Objectifs : créer des zones de chasse favorables aux petits rhinolophes de la colonie voisine et restaurer des landes sèches européennes qui évoluent vers des fourrés pré forestiers.

Les contrats à proposer :

Rajeunissement de lande humide dans les secteurs des landes de Lambrun et de l'étang de l'Abbaye.

Objectifs : permettre un meilleur fonctionnement de ces zones humides et préserver leur caractère oligotrophe ce qui contribuera au maintien de la bonne qualité des eaux.

L'évaluation des incidences : une démarche nouvelle.

La démarche natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifiés la désignation des sites. L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Les projets et activités concernés par ce régime sont très variés. Ils figurent sur une liste nationale complétée à terme par des listes régionales. L'évaluation des incidences est une démarche simple mais obligatoire.

Pour plus d'information sur Natura 2000, vous pouvez prendre contact avec le chargé de mission du site : Pierre BROSSIER

8 place du Colombier 35000 RENNES

02-99-35-45-04 ou 06-18-44-72-06

pierre.brossier@crpf.fr